

JIF 2020

« PROMOTION DE L'EGALITE ET PROTECTION DES DROITS DE LA FEMME A L'HORIZON 2020 : DRESSER LE BILAN DES ACTIONS MENEES, FIXER UN NOUVEAU CAP »

Même si le principe d'égalité des droits s'inscrit dans la loi fondamentale du Cameroun ainsi que les conventions internationales en la matière, il n'en demeure pas moins que beaucoup reste encore à faire. Le thème de cette année 2020 a ainsi pour objectif principal, de susciter une réflexion en dressant un état des lieux de la promotion, de la mise en œuvre et du respect des droits des femmes. Mieux encore, il appelle à intensifier la sensibilisation et le plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes dans tous les domaines. L'urgence au Cameroun semblant plus forte d'une part, au regard du contexte sociopolitique émaillé de violences perpétrées sur les femmes et les filles (viols et agressions physiques, prostitution forcée, assassinats et meurtres, harcèlement, ...), et d'autre part, sur les grandes échéances qui marqueront l'année 2020 dans les domaines de la promotion de l'égalité des sexes et de la protection des droits spécifiques des femmes et des filles. Il y'a donc nécessité de mobiliser la communauté internationale autour du principe de l'égalité de genre La vulgarisation des droits de la femme au travers des instruments juridiques.

En conformité avec les instruments internationaux et régionaux en matière d'égalité entre les sexes, les actions du Gouvernement camerounais se traduisent par la volonté de renforcer les mesures prises dans les domaines politique, économique, social et culturel en vue de garantir les droits des femmes, sur une base d'égalité avec les hommes. Des actions et dispositifs de promotion de la femme et du genre visant à corriger les inégalités sont alors mis en œuvre par le Gouvernement avec la collaboration

des partenaires au développement :

- La création d'un département ministériel en charge de la promotion de la femme, de la famille et du genre ;
- Une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre ;
- Le plan national d'éradication des mutilations génitales féminines ;
- Une Politique nationale genre ;
- Une politique de l'entrepreneuriat féminin ; plusieurs programmes et projets de promotion de la femme et du genre.

Il faut par ailleurs noter qu'au plan mondial, l'année visée connaîtra l'évaluation de la mise en œuvre par les Etats du programme et de la

plateforme d'Action de Beijing 25 ans après leur adoption. Aussi faut-il rappeler que c'est lors de la 4ème Conférence des Nations Unies sur les femmes, tenue à Beijing du 04 au 15 septembre 1995, que les Etats dont le Cameroun, s'étaient formellement résolus à faire de la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes, une priorité dans la formulation, l'implémentation, le développement et le suivi-évaluation des politiques de développement. Les mesures préconisées ici visaient à solutionner : la féminisation de la pauvreté, le difficile accès des femmes et des filles à l'éducation, la formation et l'information ; à une santé sexuelle et reproductive de qualité ; à la vie politique, la prise de décisions, la direction publique ; à la prévention, la résolution des conflits, aux processus de paix et aux circuits et ressources économiques. Il s'agissait également de trouver une solution à la sous-représentation des femmes dans la formulation des politiques relatives à la gestion de l'environnement ; les violences et maltraitements dont les femmes et les filles sont victimes ; l'exploitation dévalorisante de l'image de la femme dans les médias ; l'inefficacité des mécanismes institutionnels de promotion et de protection des droits de la femme.

Au niveau continental africain, l'année 2020 marque la clôture de la Décennie de la femme africaine. Laquelle couvre la période 2010-2020, et met en exergue la politique de développement des Etats dans les domaines de l'économie, l'agriculture, la santé, l'éducation, la science, le développement des technologies, la protection juridique des femmes, le financement du genre, la prise de décision, la vie associative. Le niveau de mise en oeuvre de l'engagement des Etats parties étant déjà apprécié à l'horizon 2020 par l'Union Africaine.

Au plan national, il faut dire que l'année 2020 marque l'horizon de la Politique Nationale Genre et le déclenchement du processus de révision de cette politique, en vue d'un meilleur adressage des problèmes des femmes et des filles, et d'un cadrage adéquat des actions destinées à leur prise en charge. De plus, le Cameroun entend faire de la 35ème édition de la JIF, un outil d'évaluation multisectorielle de cette politique pour une meilleure implication des acteurs dans le nouveau ciblage en cours des orientations de politique pour les dix prochaines années. Dans la même lancée et pour répondre à la question de la Communauté internationale sur le degré d'efficacité des politiques engagées pour atteindre les cibles 25 ans après Beijing, le Cameroun s'apprête à prendre une part active à la 64ème session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme, qui se tiendra à New York du 09 au 20 mars 2020.